

préparé pour l'occasion, à seule fin d'être présent si quelqu'un veut poser une question ne visant peut-être pas à obtenir de renseignements mais plutôt à en donner, alors que, comme le dit le député de Prince Edward-Hastings, les questions sont très souvent déclarées irrecevables.

Je reconnais volontiers qu'il incombe aux ministres de répondre aux questions de la Chambre, mais je crois que les ministres devraient aussi pouvoir assister aux réunions des comités du cabinet et s'occuper d'autres questions ministérielles pendant une partie de ce temps. A cet égard, il y a conflit dans le régime parlementaire car celui-ci exige des ministres qu'ils soient à la fois agents exécutifs et députés dont la présence est requise à la Chambre. La formule que nous proposons me semble être la seule qui, dans un régime gouvernemental moderne et efficace, permette d'assurer au Parlement l'occasion de poser des questions, tout en donnant aux ministres la chance de s'occuper de leurs responsabilités ministérielles.

J'ai mentionné le régime britannique, sur lequel on semble avoir bien des idées fausses. Il serait peut-être utile pour moi de faire quelques observations à la Chambre à cet égard. D'abord, le régime britannique interdit les questions sans préavis au ministre compétent, contrairement à ce qui se fait ici dans la majorité des cas pendant la période des questions. Le régime britannique exige le dépôt d'un avis de question. Il incombe alors au Bureau, ou au greffier de la Chambre, de décider si oui ou non la question est recevable. Tout à fait indépendamment de la question de Règlement, la présidence est chargée de décider si une question donnée doit être acceptée du strict point de vue du volume des questions à poser.

Au parlement du Royaume-Uni—et ce n'est pas, que je sache, une institution non démocratique—les ministres ne sont pas tenus par le Règlement de la Chambre d'assister à tous les débats, cinq jours par semaine. En pratique, on peut interroger un ministre à la Chambre à toutes les trois semaines ou à peu près, selon un calendrier établi. En me servant des ministères canadiens à titre d'exemple, le calendrier indiquerait d'abord le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, en deuxième lieu, le ministre des Finances, en troisième lieu, le ministre de l'Agriculture. D'après le régime britannique, toutes les ques-

tions dont avis a été donné au secrétaire d'État aux Affaires extérieures seraient appelées, et les questions spontanées et supplémentaires seraient alors permises. Par conséquent, selon le régime britannique, une fois la question acceptée par la présidence, il pourrait s'écouler jusqu'à trois semaines avant qu'on y réponde.

On peut dire en toute justice, à mon avis, que l'arrangement proposé est tout à fait raisonnable: on essaie ainsi de permettre à un ministre de s'acquitter de ses lourdes responsabilités tout en donnant aux députés l'occasion de poser des questions à la Chambre. On ne demande pas aux députés de donner préavis d'une question par écrit, comme c'était jadis, paraît-il, la coutume à la Chambre, même pas un préavis d'une heure par écrit, par simple courtoisie. Les députés peuvent poser des questions sans donner aucun préavis au ministre. Ils peuvent poser des questions trois jours par semaine, soit au ministre directement responsable d'un ministère particulier, soit au ministre suppléant. Si l'on veut obtenir des renseignements, il est évidemment préférable d'informer le ministre par courtoisie au moins une heure d'avance du sujet dont traitera la question que le député a l'intention de lui poser.

L'hon. M. Hees: Le ministre me permet-il de lui poser une question?

L'hon. M. Macdonald: Très volontiers.

L'hon. M. Hees: S'imaginerait-il que durant les six ans que nous avons été au pouvoir, M. Pearson, M. Martin, M. Chevrier ou M. Pickersgill ont jamais donné de préavis à un ministre? Je puis lui affirmer que non.

L'hon. M. Macdonald: Je vois. Eh bien, il n'y a qu'une chose à dire, c'est que deux noirs ne font pas un blanc.

L'hon. M. Hees: Alors pour l'amour du ciel, cessez de sermonner la Chambre.

L'hon. M. Macdonald: Il m'est difficile de sermonner le député. Je voudrais bien qu'il soit aussi réceptif que loquace.

L'hon. M. Hees: Je me tiens aux écoutes, mais je m'insurge simplement contre toutes les sottises que vous dites.

L'hon. M. Macdonald: Je ne voudrais pas contrarier le député et je suis persuadé qu'il